



AVIS PUBLIC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA
RELATIF À L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS NO 2016-02 VISANT LA NUMÉROTATION CIVIQUE DES
BÂTIMENTS DU TNO DU LAC-CASULT (SECTEUR PRIVÉ ENTRE LES LACS CASULT ET
CAUSAPSCAL) ET NO 2016-03 VISANT LA NUMÉROTATION CIVIQUE DU TNO DE ROUTHIERVILLE**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire adjoint de la susdite municipalité régionale de comté que, lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 10 février 2016, les règlements no 2016-02 visant la numérotation civique des bâtiments du TNO du Lac-Casault (secteur privé entre les lacs Casault et Causapschal) et no 2016-03 visant la numérotation civique du TNO de Routhierville ont été adoptés.

Résumé des règlements

Le règlement 2016-02 vise l'établissement d'une numérotation civique des bâtiments du TNO de Lac-Casault (secteur privé entre les lacs Casault et Causapschal). Le règlement 2016-03 vise l'établissement d'une numérotation civique des bâtiments du TNO de Routhierville.

Toute personne désireuse de consulter lesdits règlements peut le faire en se rendant au bureau de la MRC de La Matapédia, au 123, rue Desbiens à Amqui (5^{ième} étage), du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Amqui, ce 11 février 2016

Joël Tremblay
Secrétaire adjoint